



## Licenciement économique, défendable ?

Par **yann94**, le **12/03/2012** à **16:58**

Bonjour, je suis embauché en CDI depuis janvier 2011, dans une entreprise de transport, pour remplacer un chauffeur en arrêt maladie depuis octobre 2010.

Ce matin je reçois une convocation pour un entretien en vue d'un licenciement économique. Je ne sais que faire pour me retourner, je l'ai informé qu'il n'était pas obligé de licencier le dernier arrivé dans l'entreprise & qu'il y avait d'autres critères à prendre en compte, j'ai trois enfants en bas âge et j'ai toujours fait ce qu'il me demande de faire.

Je vois bien qu'il me vire car l'autre est revenue, en a-t-il le droit ?

Pour licenciement économique (non vraiment fondé) ?

A votre avis, je peux me défendre dans cette situation ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **12/03/2012** à **18:05**

Bonjour,

C'est assez confus car si vous êtes en CDI, cela n'est pas spécialement pour remplacer une personne en arrêt-maladie...

Je vous conseillerais de vous faire assister lors de l'entretien préalable, de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité doit être rappelée dans la convocation...

Dans les 10 jours du départ de l'entreprise, vous pourriez réclamer par lettre recommandée avec AR les critères retenus pour fixer l'ordre des licenciements...

Par **yann94**, le **12/03/2012** à **18:20**

bonjour

Merci de votre réponse.

Donc vous pensez que le fait que la personne malade revienne le lundi et qu'il me licencie le vendredi ne peut pas prouver qu'il m'a embauché pour le remplacer ?

Cordialement

Par **P.M.**, le **12/03/2012** à **18:38**

Il faudrait surtout savoir combien de salarié(s) en dehors de vous-même sont éventuellement touché(s) par le licenciement économique et comment l'employeur le justifie et d'ailleurs, vous n'êtes pas encore licencié puisque l'entretien préalable n'a pas encore eu lieu, d'où mon conseil de vous faire assister lors de l'entretien préalable...

Par **yann94**, le **12/03/2012** à **20:05**

Je suis le seul.  
entre temp mon patron m'appeler et on a vu qu'il n'est pas obliger de licencier de dernier arriver donc il vas voir.  
je vais voir lundi, a l'entretien, je serai fixé.

En tout les cas merci